



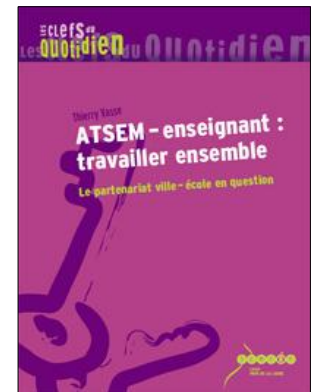
Bourgoin - Jailleu

Enseignant - ATSEM

Une spécificité professionnelle à construire



Thierry VASSE IEN
Enseignement Pré-élémentaire
et Politiques Educatives Territoriales



Spécificité historique d'un partenariat à construire et à réguler en permanence

- **Enseignants et non enseignants** de l'Ecole Maternelle
- **Nécessité et complexité** de ces collaborations, identification des obstacles
- **ATSEM, un métier en forte évolution à clarifier**
 - De l'agent nettoyant à l'agent éduquant
 - 3 fonctions fondamentales en interaction
- **Propositions et perspectives** pour « mieux » travailler ensemble dans le cadre d'une **école maternelle aux enjeux renouvelés**

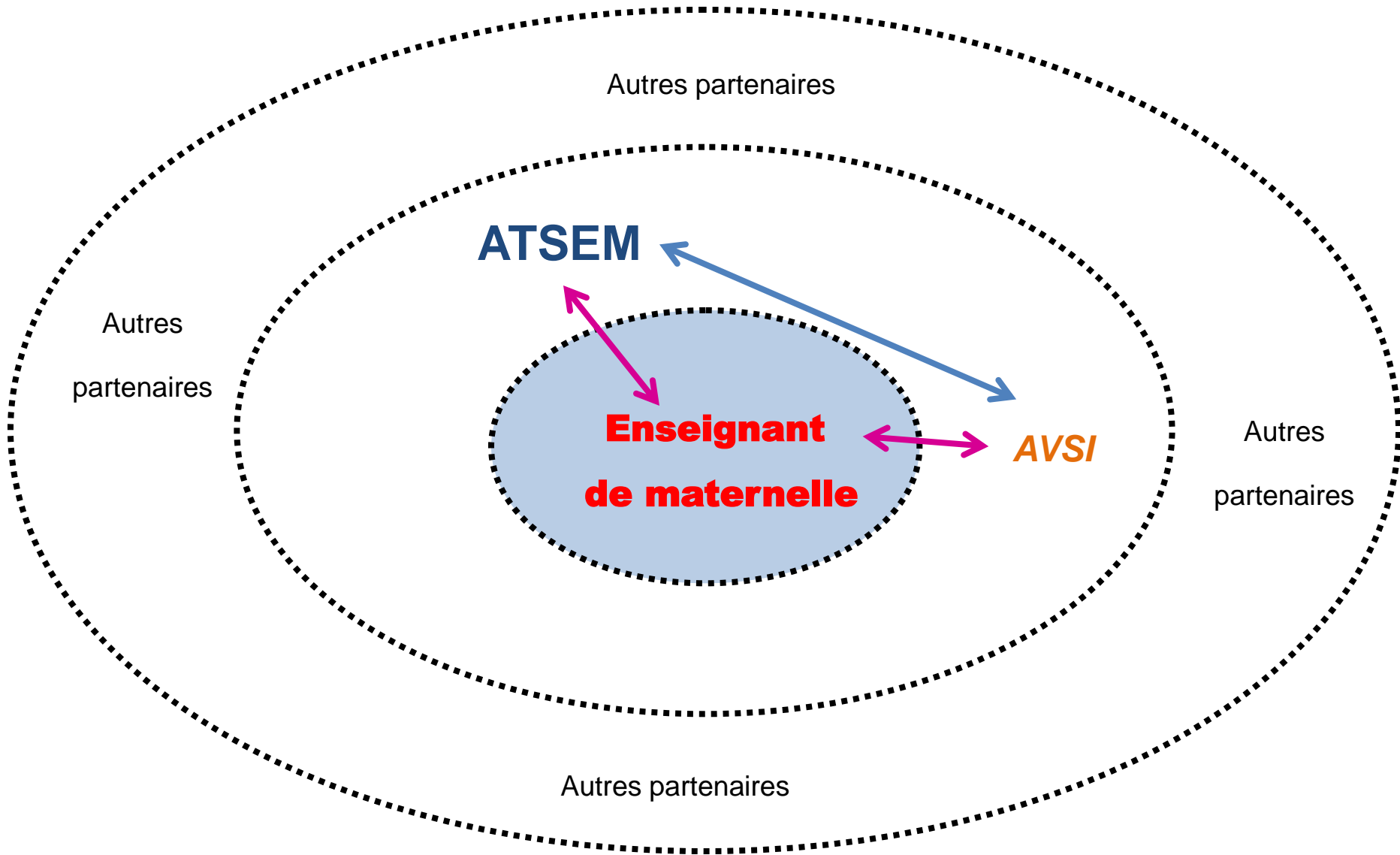
1. Spécificité de l'école maternelle

- Des professionnels enseignants et non-enseignants
- De l'institutrice au professeur des écoles



- De la « dame de corps » à l'ATSEM

LES PARTENAIRES NON ENSEIGNANTS



De l'institutrice... au Professeur des écoles

Jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, la garde des enfants (jusqu'à 7 ans environ) est assurée par la famille

1740-1826 : création des premières « petites écoles à tricoter » par le pasteur Oberlin

1827 : création des premières « salles d'asile » pouvant accueillir entre 150 et 200 enfants de 2 à 7 ans

1836 : salles d'asiles gérées par les municipalités avec autorisation d'exercer délivrées par les Recteurs.

Les surveillantes doivent posséder un diplôme de « bonnes mœurs et d'instruction »

1848 : les salles d'asiles deviennent établissements d'instruction publique

1881 : les lois Ferry attribuent définitivement le nom d'école maternelle aux salles d'asile. Les surveillantes d'asile deviennent des **institutrices d'école maternelle**.

Sous l'impulsion de Pauline Kergomard, Inspectrice Générale (1838-1925) de profondes modifications transforment le fonctionnement de l'école maternelle et détermineront les grandes lignes de son orientation jusqu'en 1977.

Que l'école maternelle ne devienne « ni une petite caserne, ni une petite Sorbonne »

2 sections: les petits (2 à 5 ans) et les grands (5 à 7 ans) avec 50 élèves par sections

1887 : programmes spécifiques

1921 : le souci d'éducation prime sur celui d'instruction. Programmes révisés. Création de l'AGIEM

1972 : écoles maternelles encadrés par les mêmes inspecteurs et inspectrices qu'en école élémentaire

1977 : programmes qui établissent un triple rôle à l'école maternelle: « éducatif, propédeutique et de gardiennage ».

Premiers hommes enseignants en maternelle. **PS MS GS**

1986 : instructions pour l'école maternelle « **scolariser, socialiser, apprendre et exercer** »

1989 : loi d'orientation, mise en œuvre des cycles « **cycle 1 dit des apprentissages premiers** ».

1995 – 2002 - 2008 : nouveaux programmes pour l'école maternelle

Rôle propédeutique réaffirmé, **référentiel formation spécifique pour les Professeurs des écoles exerçant en Maternelle**

De la « Femme de service, à l'ASEM, puis à l'ATSEM »

1883 : émergence de la notion de « **femme de services** » dans les écoles.

1887 : émergence de la fonction dans chaque école. Nomination par la commune.

1958 : (Arrêté du 3 novembre 1958): création des « **ASEM** » (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) dans le **code des communes**.

Double rôle : **entretien et hygiène du jeune enfant**.

1985 : (Arrêté du 13 mai 1985- JO du 14 mai 1985) : institue l'**ASEM** comme **membre de l'équipe éducative** et lui reconnaît une place au sein du conseil d'école.

1989 : (Décret N°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école) : le **directeur de l'école** « **organise le travail des personnels communaux en service dans l'école** ». Les ASEM ne doivent pas être amenés à remplacer les enseignants mais peuvent s'occuper des enfants en dehors de la présence de ceux-ci.

1990 : (Décret N°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires) : participation à l'équipe éducative. « *Le directeur peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles* ».

1992 : (Décret N° 92-850 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) : « **Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.** »

- **Assistance matérielle et pédagogique**

- **CAP petite enfance**

2006 : version consolidée du Décret N° 92-850 du 28 août 1992

- Aide aux enseignants pour les élèves en situation de handicap et surveillance de cantine scolaire

2010: nouvelle version du 11 septembre 2010 (cf 3 possibilités de concours)

De la dame de corps... à l'ATSEM

AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLE

« Les ATSEM participent à la communauté éducative »

Décret 92-850 du 28 août 1992 consolidé en 2006 puis 2010

Tous les adultes présents - à l'école -, sous la responsabilité de l'enseignant, créent pour chaque enfant les conditions d'un développement harmonieux, respectueux de ses rythmes de croissance et de sa personnalité. »

Programmes de l'Ecole Maternelle

« L'ATSEM : agent d'interactions langagières »

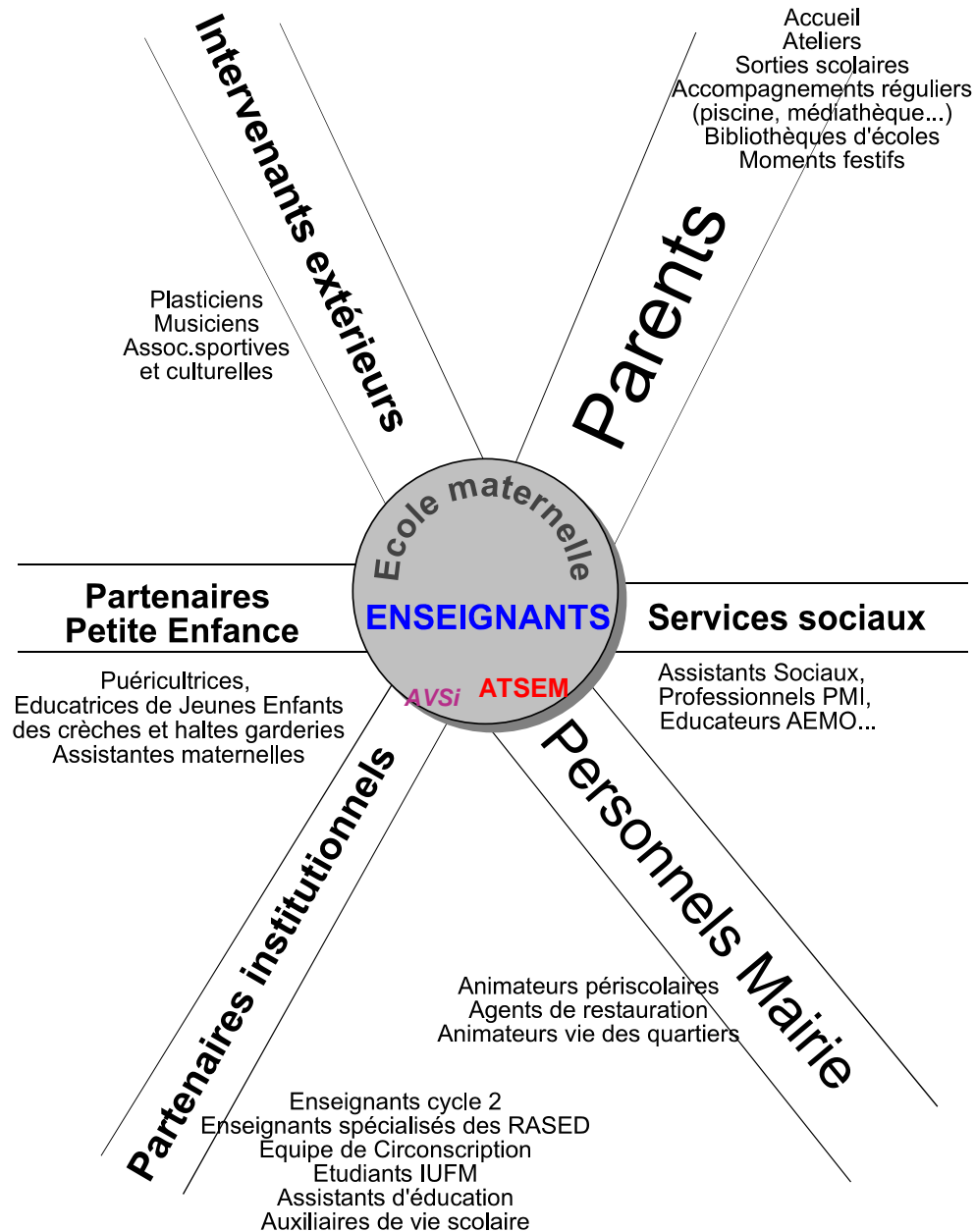
Documents d'accompagnement des programmes pour l'Ecole Maternelle

2. Nécessité et complexité des collaborations

Des collaborations ATSEM-enseignants indispensables mais néanmoins complexes

- Ecole Maternelle : un croisement de multiples partenaires
- La **cohérence** éducative en question
- Obstacles à surmonter dans le cadre d'un partenariat «déséquilibré»
- Situations de travail harmonieuses, efficaces ... **et**
dysfonctionnements de collaborations subies

Spécificité de l'école maternelle: un croisement de multiples partenaires



La nécessaire **cohérence** éducative en question

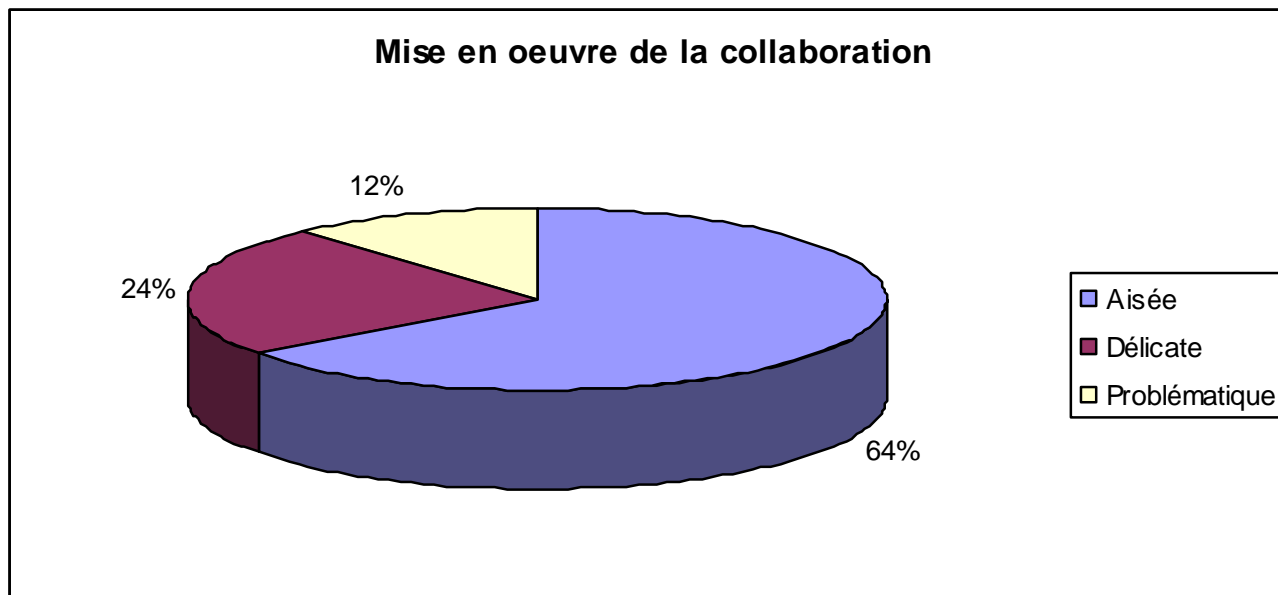
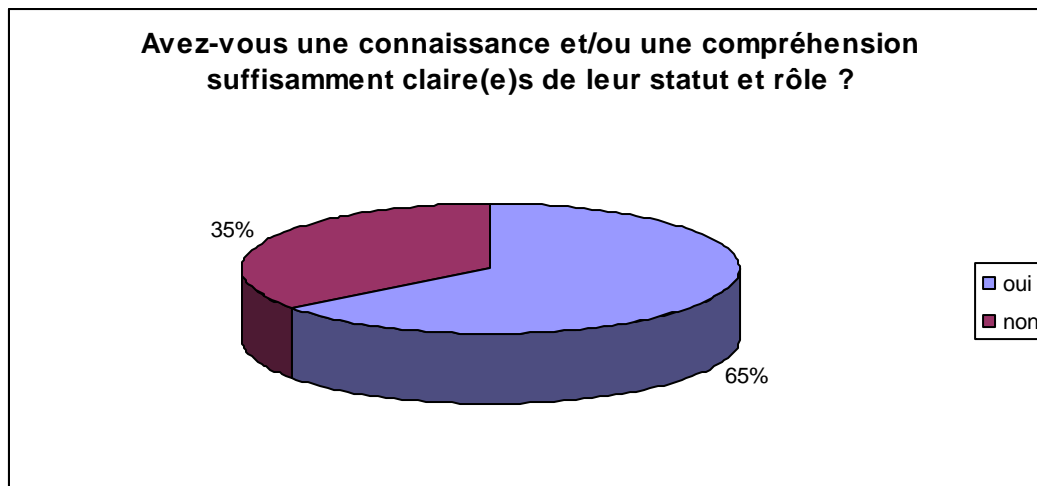
Suivant le parcours individuel de chaque enfant

(participation ou non à l'accueil du matin et du soir, restauration, sieste à l'école , ateliers décroisonnés, présence d'AVS, d'EVS, d'AED...)

il est possible de rencontrer de **2 à 10/12 adultes différents**
sur une même journée d'école

Enquête départementale Ecole maternelle

5. A propos de votre collaboration avec les ATSEM



Plusieurs exemples de collaborations subies, mal vécues de part et d'autre par des professionnels qui se sentent exposés et mis à mal dans leur professionnalité.

A l'inverse, certaines collaborations sont vécues de manière très sereines.

Elles sont le reflet de fonctionnements harmonieux dans lesquels chaque partenaire se sent respecté dans sa fonction spécifique.

Des pratiques très complémentaires au service des élèves accueillis et de leurs familles.

Il n'est cependant pas aisé pour ces binômes d'expliciter le pourquoi de ces collaborations réussies, souvent construites de manière intuitive et implicite.

**Nécessité de comprendre les obstacles
à un travail en commun harmonieux
et les facteurs facilitant ce même travail.**

**Mise en œuvre d'un groupe de travail constitué de
binômes Atsem/Enseignants volontaires,**

**à l'initiative du
CAREP de NANTES et CRESAS-INRP**

Enseignant / ATSEM

Ce document vidéo est l'aboutissement d'une recherche - action menée à l'initiative du CAREP des Pays de Loire, en collaboration avec le CRESAS/INRP et avec le soutien de l'Inspection Académique de Loire Atlantique et de la Ville de Nantes.

Quatre binômes volontaires Enseignant / Atsem ont partagé leurs pratiques professionnelles durant deux ans afin de mieux comprendre les obstacles à un travail en commun harmonieux et les facteurs qui facilitent ce même travail.

Les binômes filmés ont une expérience en commun de un à cinq ans et exercent dans des environnements différents.

A travers ce film, l'équipe de recherche a souhaité soumettre cette réflexion à l'ensemble des partenaires de l'École Maternelle.



Réalisé sous la coordination de :
Thierry Vasse (CAREP)

Production : ATVN+ Janvier 2003

ENSEIGNANT / ATSEM*

Si on travaillait ensemble ?

Enseignant / ATSEM
Si on travaillait ensemble ?



Durée : 21 mn.
VHS PAL

* Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Premiers obstacles à surmonter avec nécessité de :

- **Clarification des rôles** et attentes de chacun au regard des différents partenaires et acteurs de l'école maternelle
- **Conscience professionnelle à partager** : respect de chacun dans l'intérêt des enfants et reconnaissance des deux fonctions
- Vers un **partage raisonné et intelligent** des territoires
- **Communication réciproque**. Chacun doit se sentir autorisé, même si c'est l'enseignant qui donne le cadre
- **Prises d'initiatives**. Choix de liberté dans l'exécution, faire confiance mais se ménager des temps de bilan/régulation
- **Construire la complémentarité**, la connivence à partir d'un référentiel commun, une micro culture commune au sein de la classe
- **Prise en compte des évolutions importantes** concernant les enjeux de l'enseignement préélémentaire et les métiers de professeur des écoles et ATSEM: CAP statut réel à connaître et reconnaître

Autres obstacles à identifier

- **L'ambivalence hiérarchique et fonctionnelle** de l'ATSEM
- La question de la **responsabilité** sur des temps scolaires et péri-scolaires différents
- Un thématique de formation non prioritaire
- Effectifs, organisations d'écoles et postes particuliers ou fractionnés
- La longévité des collaborations en binômes
- ...

3. Un métier en forte évolution

L'ATSEM dans ses 3 fonctions

au service de la construction de **l'identité**,
de **l'épanouissement**, et du **langage**

de chaque enfant

(Cf décret de 92 consolidé en 2006 et 2010)



Fonction éducative

Soin et aide des enfants durant le temps scolaire:

- Accueil des enfants et de leur famille
- Habillage, déshabillage, rangement (ou recherche) de vêtements
- Soin d'hygiène: propreté corporelle et vestimentaire, passage aux toilettes, confort physique
- Soins infirmiers
- Réconfort, écoute des enfants

Aide et assistance durant le temps du midi:

- Conduite et accompagnement au restaurant scolaire avec installation des enfants à table
- Vérification des présences
- Accompagnement des enfants pendant le repas
- Accompagnement des enfants à la sieste et sur la cour

Durant l'accueil du soir:

- Aide au goûter
- Aide à la mise en place d'activités
- Accueil des parents

Fonction d'entretien du matériel

Responsabilité de la propreté de la classe (ménage + entretien):

- Rangement et entretien du matériel pédagogique
- Rangement des locaux scolaires
- Nettoyage et entretien des locaux scolaires
- Nettoyage et entretien des équipements mobiliers
- Nettoyage et entretien des sanitaires

Les fonctions de l'ATSEM

Fonction d'aide pédagogique

Sous la responsabilité de l'enseignant, aide matérielle pour les activités pédagogiques :

- Préparation des activités scolaires
- Aide à l'encadrement d'activités (ateliers, fêtes, BCD...)
- Accompagnement des sorties scolaires (promenades, visites, piscine, spectacle, voyage, classe de découverte...)
- Participation au service de surveillance d'accueil, de cour, de goûter, de sieste...

Ces trois aspects de la fonction sont fortement imbriqués et complémentaires les uns aux autres



Dans la fonction éducative



Place fondamentale à la relation duelle,
à la verbalisation

Dans la fonction d'entretien du matériel



Mettre en ordre pour permettre à
nouveau... **le désordre...**



Dans la fonction d'aide pédagogique



Le concept **d'étayage**

4. Premières propositions pour un travail équilibré et plus d'efficacité

Clarification des rôles de chacun dès le départ

- Cf. textes de références PE, ATSEM, AVSI
- Utilisation **d'outils** cadres
- Complémentarité au service de l'enfant / élève (Mise en projet)

Clarification des enjeux de **communication interne**

- Travailler ensemble en binômes et en équipes
- Attitudes éducatives (cohérence) et gestes professionnels
- Vers un « parlé professionnel » partagé

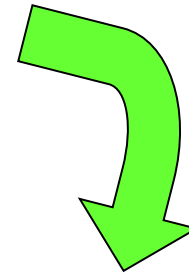
Clarification des enjeux de **communication externe**

- Relation aux familles : lisibilité / cohérence / **complémentarité**
- Relation aux autres partenaires

Premières propositions pour un travail équilibré et plus d'efficacité (suite)

Clarification

- des missions, rôles et tâches de chacun
- des enjeux de communication interne
- des enjeux de communication externe
- des axes de travail en équipe élargie



Vers une réelle **PROFESSIONNALISATION** des complémentarités

- **Elaboration ou toilettage de chartes concertées**
- **Renforcement de la formation des ATSEM** (Cf. contenus CNFPT)
- **Renforcement de la formation des enseignants et directeurs**
- **Mise en place de formations communes**

Formations communes et autres possibles déjà vécus

- **Stages de formation** continue d'enseignants de maternelle (Education Nationale) **ouverts aux ATSEM**
- **Animations pédagogiques spécifiques, ouvertes aux ATSEM** (langage, premières scolarisations, relation école/familles, informatique, aménagement des temps et espaces, accueil du handicap...)
- Interactions dans le cadre de **conférences /ateliers vécus en commun**
- ...

Synthèse tableau « Conditions de réussite d'un atelier confié à l'ATSEM »

AVANT

- L'enseignant définit les objectifs, le cheminement...
- Anticiper une bonne préparation matérielle
- Définir la durée de l'atelier
- Préciser le nombre d'enfants concernés
- Préciser la démarche d'animation proposée par l'enseignant
- Consigne : claire, précise, concise ou pas nécessaire (activité induite)
- Importance de penser l'action de l'Atsem (plus ou moins de guidage de l'enfant)
- Présentation du travail aux enfants en présence de l'Atsem

PENDANT

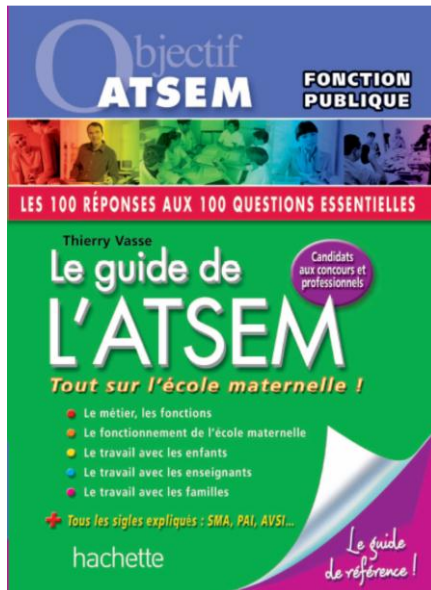
- Introduire l'activité de façon motivante
- Atsem centrée sur cette tâche
- Laisser le temps de l'exploration
- Essais-erreurs possible
- Langage clair et cohérent
- Attitudes de l'adulte : Encourager Motiver Ecouter Observer Solliciter Relancer
- Dédramatiser...

APRES

- Faire parler sur le travail
- Associer les enfants au rangement
- Evaluer pour et/ou avec l'enseignant
- Bilan de l'atelier (restitution)
- Savoir si l'enfant a fait le travail seul (quelle aide si aide...)
- Envisager les réajustements/fonctionnement de l'atelier

Fiches propositions pour plus d'efficience

- Pour l'enseignant de maternelle
- Pour l'ATSEM
- Pour le directeur d'école
- Pour l'équipe de circonscription
- Pour le formateur IUFM
- Pour le cadre territorial



Nouveauté « **Le guide de l'ATSEM** »

Hachette 2011

« Lorsque chacun est responsable de ses actes et a la certitude de participer à l'œuvre collective à partir de référents construits en commun, au plus près de la réalité de chaque terrain d'exercice,

la collaboration devient efficiente, elle devient source de motivation, elle devient moments de plaisir...»

Ce qui **vous rassemble et vous oblige**
est beaucoup plus important que ce qui vous sépare...



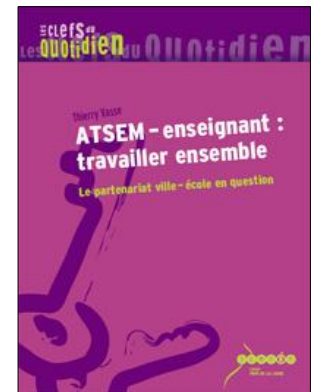
Bourgoin - Jailleu

ATSEM - Enseignant

Une spécificité professionnelle à construire



Thierry VASSE IEN
Enseignement Pré-élémentaire
et Politiques Educatives Territoriales



Construire la **coéducation**

Définition de la coéducation

Partage des responsabilités éducatives entre la famille et les autres éducateurs potentiels. Elle commence au moment où l'enfant est confié par ses parents à des tiers, professionnels ou non... Si les parents sont les premiers acteurs de la coéducation, un principe s'impose, c'est le jeune qui est au centre du processus éducatif.

Un cadre législatif au service de la coéducation : la communauté éducative

Un « nouvel ordre scolaire » défini par la loi d'orientation sur l'éducation de 1989, au sens du proverbe africain : « il faut un village pour élever un enfant »

Parents, enseignants et personnels non enseignants, personnels municipaux forment ensemble ce qu'on appelle la "communauté éducative". Tous exercent une part de responsabilité dans l'éducation des enfants. Les membres de la communauté éducative sont représentés au Conseil d'école.

Idée d'attelage éducatif : tirer ensemble dans le même sens

Principes éducatifs fondamentaux à partager et à garantir dans chaque institution

- **La non-propriété de l'enfant**

La citoyenneté de l'enfant commence par ce principe de « séparation » physique d'avec la mère, et « symbolique-juridique » d'avec ses père et mère. Chacun est garant vis-à-vis des « partenaires » de cette non-propriété, donc de cette non-appropriation de l'enfant.

- **La protection de l'enfant**

C'est là tout le sens d'une « autorité » parentale ou de l'enseignant, de l'éducateur, de l'animateur, et même de l'entraîneur sportif. L'autorité n'est surtout pas un plein pouvoir sur l'enfant...

- **La promotion de l'enfant**

Accompagner l'enfant vers son autonomie, assurer le « mouvoir en avant » c'est résoudre la contradiction de toute pratique éducative. Prendre en charge en vue d'autonomie... et accepter de perdre son pouvoir sur l'éduqué...

Des conditions nécessaires

Complémentarité des rôles et respect des légitimités entre les différents éducateurs (parents, enseignants et intervenants).

C'est dans la transparence et la mise à plat que peut s'édifier un vrai dialogue,.

D'une façon générale, si l'on veut éviter qu'un acteur ne s'approprie un rôle qui n'est pas le sien, il ne faut pas rechigner à lui donner toute la place qui lui revient. Préalable élémentaire dans un fonctionnement collectif.